

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

- 1° que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au **1075, avenue Laurier Ouest** et portant sur l'objet suivant :
 - Autoriser l'installation d'un escalier extérieur donnant accès à un autre plancher que le rez-de-chaussée, malgré l'article 4.3 du Règlement de zonage (1177);
- 2° que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 5 février 2018** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 3° qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;
- 4° que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'installation d'un escalier extérieur donnant accès à un autre plancher que le rez-de-chaussée sera réputée conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

Pour plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, au 514 495-6234.

Montréal, ce 18 janvier 2018

Julie Desjardins, avocate
Secrétaire substitut de l'arrondissement